

# METIERS FUNERAIRES

## DÉFINITION ET ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

### 1. DÉFINITIONS

Le service des pompes funèbres est une mission de service public qui peut être assurée par la commune (en régie) ou dans le cadre de délégation de service public. Cette activité est cadrée par une réglementation propre :

- Articles L2223-1 à L2223-51 du Code Général des Collectivité Territoriales.

### 2. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Les agents intervenants sur des métiers funéraires peuvent être amenés à réaliser des activités différentes en fonction des métiers suivants :

- Directeur de régie funéraire ; il organise et met en œuvre la politique funéraire de la collectivité
- Conservateur de cimetière ; il gère le cimetière, les concessions et les espaces funéraires
- Conseiller funéraire ; il est le premier interlocuteur des familles, il assiste et accompagne les proches du défunt pour organiser les obsèques
- Agent funéraire ; il procède aux ouvertures et fermetures de caveaux et aux creusements de fosses.
- Opérateur cinéraire ; il conduit un four de crémation, il tient à jour les registres et assure l'entretien et la maintenance des installations techniques.
- Maître de cérémonie ; il ordonne et veille au bon déroulement des cérémonies d'obsèques

Cette fiche portera sur les principaux risques et moyens de prévention généraux pour ce secteur d'activité.

## RISQUES

### 1. RISQUES LIES AU MILIEU DE TRAVAIL

- Le travail isolé pour les conservateurs de cimetière et les techniciens de crémation
- Le travail en extérieur : les agents peuvent être amenés à travailler dans des conditions climatiques plus ou moins favorables (pluie, gel, froid, chaleur...)

## 2. RISQUES PHYSIQUES

- Les risques liés aux manutentions manuelles et aux postures de travail :
  - Lors du transfert du défunt
  - Mise en bière
  - Port du cercueil
  - Réalisation de fosse
  - Ouverture de caveau pré-existant
- Les risques routiers : les déplacements routiers sont fréquents dans les métiers funéraires. L'agent doit adapter sa conduite en fonction des contraintes et des demandes des familles tout en tenant compte de la spécificité du véhicule.
- Les risques liés aux engins : utilisation d'engins mécaniques pour l'inhumation, l'exhumation, la mise en bière ou la réduction des corps.
- Les risques de chutes de plain-pied ou de chutes de hauteur : les chutes peuvent être dues au sol mouillé, marches ou escaliers, mais également le risque de chutes de hauteur au niveau des fosses.
- Le risque d'effondrement : le risque d'effondrement des tombes, stèles mal entretenues, abandonnées, ou lors d'un glissement de terrain.
- Le risque de brûlure : utilisation de four pour les crémations, opération de décendrage, projection de calcius et des cendres chaudes.

## 3. RISQUES BIOLOGIQUES

Lors des activités d'inhumation et d'exhumation, l'agent funéraire peut être en contact avec des agents biologiques.

- Le contact avec les corps des défunts
- Le contact avec des liquides biologiques
- Des gaz lors de la décomposition des corps
- Le contact avec la terre et l'eau stagnante
- Le contact avec les animaux et insectes

## 4. RISQUES CHIMIQUES

L'exposition à des agents chimiques est courante lors de la préparation des corps. Les agents peuvent ainsi être exposés à :

- Des produits de conservation (formaldéhyde)
- Des colles à base de cyanoacrylate
- L'utilisation des produits pour la préparation du corps
- Des liquides utilisés pour la désinfection
- Des produits bactéricides/virucides
- Des poussières et émanations toxiques provenant de la combustion du corps

De plus, l'agent peut être en contact avec des produits chimiques utilisés pour l'entretien des cimetières.

## 5. RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Différentes situations de travail peuvent être génératrices de risques psychosociaux :

- La relation quotidienne à la mort et aux corps sans vie peut être difficile
- L'organisation du travail est difficilement planifiable, ce qui peut entraîner un surcroît d'activité très important et des contraintes de planification
- La relation avec les familles endeuillées
- La connaissance du défunt ou de la famille
- Interventions selon des procédures spécifiques
- Les activités funéraires ne sont généralement pas valorisées et peuvent être mal comprises par l'entourage familial et social
- Situations ou interventions pouvant parfois être choquantes (crémation partielle, corps en décomposition, décès circonstances violentes ou cruelles ...)

## MOYENS DE PRÉVENTION

La réduction des risques professionnels repose sur trois niveaux d'actions :

Humains,  
Organisationnel,  
Techniques

L'évaluation des risques professionnels et sa traduction dans le Document unique, obligation réglementaire et point de départ d'une réelle démarche de prévention. Il permet de mieux cerner les risques spécifiques à certaines activités et de prendre les mesures de prévention adaptées et efficaces.

### 1. Les moyens humains

Différentes formations peuvent être nécessaires :

- Habilitation funéraire niveau 1/2
- Formation à la conduite d'engin type CACES pour les agents manipulant des engins de chantier
- Formation PRAP (Prévention des Risques liées à l'Activité Physique)
- Conduite à tenir lors de la manipulation des corps ou des cercueils
- Formation sur la prise en charge des familles confrontées au deuil
- Formation au risque routier
- Formation de gestion des émotions
- Formation à la conduite de four de crémation
- Mise en place d'un groupe de parole ou de temps échange.

### 2. Les moyens organisationnels

- Rédiger une procédure d'intervention lors de la manutention des restes humains et lors de la descente dans les caveaux
- Réaliser ces missions en binômes notamment dans le cadre d'intervention dans une fosse (creusement, ...)
- Elaborer un mode opératoire pour l'utilisation des équipements de protection individuelle

- Suivi des vaccinations des agents
- Etablir les autorisations de conduite pour les agents utilisant les engins
- Etablir les ordres de mission pour la conduite de véhicules
- Affichage de la limitation de vitesse à l'entrée des cimetières
- Organiser et afficher un plan de circulation au niveau des cimetières
- Etablir un protocole pour l'élimination des déchets (DASRI) de soins au défunt
- Ne pas faire intervenir un agent connaissant le défunt ou la famille
- Agrément préfectoral

### 3. Les moyens techniques

- Prévoir un éclairage suffisant dans les cimetières
- Mise en place de signalétique pour les fosses non fermées
- Système anti-éboulement lors du creusement des fosses
- Utilisation au maximum des moyens d'aide à la manutention
- Equiper les agents travaillant au niveau du four crématoire, de gants contre la chaleur, masque respiratoire, protection oculaire, combinaison isolante pour intervention à la chaleur.
- Mettre à disposition une trousse de secours
- Aspiration des poussières pour la manipulation des cendres
- Dispositif pour travailleur isolé, télésurveillance, moyen de communication (au niveau des salles techniques et crématorium)
- Insonorisation des machines
- Stockage des produits chimiques dans une armoire spécifique, ventilée et fermée
- Se procurer les Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits utilisés et les mettre à disposition des agents
- Fournir des équipements à usage unique (combinaison, gants, masque,) ainsi que des bottes dédiées à cette activité
- Une douche et des sanitaires doivent être à la disposition des agents
- L'hygiène des mains, du corps et des vêtements de travail doit être très stricte
- Proposer la vaccination contre l'hépatite A et la leptospirose